

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil des maires de la MRC de Drummond

Procès-verbal et rapport de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le **mercredi 3 juillet 2013** à 19 h 30, le tout conformément aux dispositions du Code municipal, au règlement # 287 et à ses amendements.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Francine Ruest Jutras	mairesse de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Claude Bahl	maire de Lefebvre
Michel Bourgeois	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Yvon Lampron	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Félicien Cardin	maire de Saint-Bonaventure
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Marie-Andrée Auger	mairesse de Saint-Edmond-de-Grantham
Gilles Watier	maire de Saint-Eugène
Louis Lachapelle	représentant de Saint-Félix-de-Kingsey
Yvon Nault	maire de Saint-Germain-de-Grantham
Jean-Pierre Vallée	maire de Saint-Guillaume
Claude Lapolice	représentant de Saint-Guillaume
Suzanne Pinard Lebeau	mairesse de Saint-Lucien
Réjean Rodier	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Vallée, préfet.

ORDRE DU JOUR

mrc10350/13

Il est, sur proposition de M. Félicien Cardin, appuyé par M. Jean-Guy Hébert, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé, tout en le laissant ouvert à d'éventuels ajouts.

ADOPTÉ

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Après que monsieur le préfet Jean-Pierre Vallée les eut invités à ce faire, M. Jocelyn Gagné, et M. Claude Desgagnés, respectivement président et capitaine/directeur de la Sûreté du Québec pour le poste de la MRC de Drummond, prennent alternativement la parole pour faire rapport des activités du service de police pour le dernier exercice financier (1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013).

Dans un premier temps M. Jocelyn Gagné évalue que le rapport est, dans l'ensemble, très positif.

En passant M. Gagné informe le conseil qu'il quittera la politique en novembre prochain. Il en profite pour remercier tous les membres du comité de sécurité publique ainsi que M. Michel Gagnon, pour la grande collaboration qu'ils ont su apporter aux travaux du comité.

Il a également tenu à souligner quelques points qui lui tiennent à cœur :

- La mise en place d'un fonds dédié à la sécurité publique. 8 000 \$ ont été distribués à des groupes ou organismes qui ont réalisés des actions en matière de sécurité publique. Il rappelle que des argentés sont encore disponibles pour d'autres projets.
- Les problèmes de santé mentale et ses répercussions sur les services policiers.
- Le renouvellement de l'entente de desserte policière qui vient à échéance en 2014.

Prenant à son tour la parole, le capitaine Claude Desgagnés passe en revue les principaux éléments du Rapport annuel d'activités et notamment fait état des points suivants:

Priorités locales d'intervention

- Maintien de la priorité : *«Intervenir sur les causes de collisions avec dommages corporels ainsi que sur les facteurs contributifs»* et obtention de résultats positifs par une baisse du nombre d'accidents de la route.
- "Augmenter le sentiment de sécurité par une visibilité stratégique" à l'aide de visites de bars et de commerces.

Activités opérationnelles

- Les services policiers ont répondu à 21 398 cartes d'appels, il s'agit d'une légère augmentation par rapport à l'an passé soit une centaine d'appels.
- Pour ce qui est de la sécurité routière, on constate une diminution de 154 accidents en comparaison à la moyenne des 3 dernières années.
- En tenant compte des efforts mis sur les actions prioritaires, on constate une baisse des interventions en regard de l'application des règlements municipaux. Il est cependant à noter que les appels reliés aux alarmes ont connu une baisse significative de près de 200.

Criminalité

L'augmentation de la criminalité est principalement attribuable aux crimes contre la personne.

Autres interventions policières

Dans le cadre du *Programme d'intervention en milieu scolaire*, service très apprécié des intervenants de ce milieu, 185 dossiers ont été ouverts menant au dépôt de 139 chefs d'accusation.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2013

mrc10351/13

Il est, sur proposition de M. Jean Parenteau, appuyé par Mme Francine Ruest Jutras, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'adopter et signer tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil du 5 juin dernier.

ADOPTÉ**FINANCES**A) RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
SUR LES DÉPENSES

Conformément au règlement MRC-65, le directeur général adjoint transmet un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de juin 2013.

JUIN 2013

Factures incompressibles acquittées	1 002 136,28 \$
Factures approuvées	41 206,96 \$
Rémunérations	7 912,92 \$
Allocations de dépenses	3 956,46 \$
Remboursement des dépenses	126,00 \$

B) HONORAIRES PROFESSIONNELS**Tourigny, Magazzu, Drolet, Beaulieu, Méthot avocats**

mrc10352/13

ATTENDU QUE par sa résolution # mrc9221/10, la MRC de Drummond donnait mandat à Me Christian Tourigny de la représenter et d'agir pour et

en son nom dans le dossier d'arbitrage qui l'oppose à la MRC d'Acton, en regard du cours d'eau Normand;

ATTENDU QUE Me Christian Tourigny a déposé un deuxième compte d'honoraires professionnels dans ce dossier d'arbitrage;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter ce compte;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Michel Bourgeois, appuyé par Mme Suzanne Pinard Lebeau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'accepter le paiement du compte d'honoraires ci-haut mentionné et donc en acquittement de celui-ci, d'autoriser le versement d'une somme de 1 042 \$ plus taxes, à Me Christian Tourigny, de Tourigny Magazzu, Drolet, Beaulieu, Méthot, avocats.

ADOPTÉ

C) FONDS SOUTIEN CENTRE-DU-QUÉBEC (FIER SOUTIEN)

Autorisation de versement

mrc10353/13

ATTENDU la résolution # mrc8343/07 acceptant l'idée d'investir dans un fonds pour soutenir financièrement les entreprises de notre territoire;

ATTENDU le règlement de budget # MRC-554 (Développement économique (SDED et Fier Soutien 2008));

ATTENDU QUE Gestion Fonds soutien Centre-du-Québec réclame un montant de 112 500 \$ représentant le nombre de parts que la MRC détient dans ledit Fonds;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Jean-Guy Hébert, appuyé par Mme Carole Côté, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser l'appropriation du surplus du Fonds soutien Centre-du-Québec (Fier Soutien) et d'autoriser le versement d'une somme de 112 500 \$ à Gestion Fonds soutien Centre-du-Québec.

ADOPTÉ

D) EXTENSION DU MANDAT DE MONSIEUR LAVAL DUBOIS

mrc10354/13

ATTENDU la résolution # mrc10204/13 ayant trait à l'embauche d'une personne ressource en aménagement dédiée aux travaux du schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE pour assurer la conclusion dudit schéma, il y aurait lieu de prolonger jusqu'à la fin septembre l'engagement de monsieur Laval Dubois;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Marie-Andrée Auger, appuyé par M. Claude Bahl, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de prolonger, jusqu'au 27 septembre 2013, l'engagement de monsieur Laval Dubois, aux mêmes conditions établies dans la résolution # mrc10204/13.

ADOPTÉ

E) SIGNATURES BANCAIRES

E.1) Compte en fidéicomis mrc10355/13

ATTENDU la résolution # mrc6218/02 du conseil de la MRC du 6 mars 2002;

ATTENDU le départ du directeur général pour aller occuper le poste de directeur général de la CRÉ du Centre-du-Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter un nouveau signataire pour le compte bancaire en fidéicomis de la MRC;

Il est, sur proposition de M. Michel Noël, appuyé par Mme Suzanne Pinard Lebeau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de nommer M. Lucien Lampron, directeur général adjoint, comme signataire dans le compte bancaire en fidéicomis de la MRC.

ADOPTÉ

E.2) Autres comptes mrc10356/13

ATTENDU la résolution # mrc9159/10 du conseil de la MRC du 13 janvier 2010;

ATTENDU le départ du directeur général pour aller occuper le poste de directeur général de la CRÉ du Centre-du-Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter un nouveau signataire pour les autres comptes bancaires de la MRC;

Il est, sur proposition de M. Jean-Guy Hébert, appuyé par M. Félicien Cardin, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de nommer M. Jacques Plante, responsable des finances, comme signataire dans les autres comptes bancaires de la MRC.

ADOPTÉ

AMÉNAGEMENT

A) RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT

Prenant la parole Mme Francine Ruest Jutras, présidente du comité d'Aménagement, informe ses collègues du conseil que lors de la réunion du 28 juin dernier, le comité a continué l'étude d'une demande de modification du schéma d'aménagement déposée par la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover et a entrepris l'étude du contenu des différentes parties du projet de schéma d'aménagement révisé.

B) RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

Prenant la parole M. Félicien Cardin, président du comité consultatif agricole (CCA), informe ses collègues du conseil des sujets abordés lors de la réunion du 28 juin dernier de son comité, à savoir :

- Vérification de la conformité de projets de règlements
- Demande de modification au RCI (Saint-Lucien)
- Demande de modification au schéma d'aménagement (L'Avenir)

Tous les projets suivants étaient conformes aux orientations du schéma d'aménagement et du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles :

- Règlement no 4412-1, Drummondville (rendre inapplicables les mesures d'assouplissement concernant le calcul des marges de recul dans certaines zones)
- Règlement no 4418, Drummondville (apporter des ajustements à certaines dispositions relatives à l'affichage)
- Règlement no 255-2013, Saint-Bonaventure (modifier le plan d'urbanisme en concordance avec la modification du schéma d'aménagement concernant un lieu de compostage)
- Règlement no 256-2013, Saint-Bonaventure (modifier le règlement de zonage en concordance avec la modification du schéma d'aménagement concernant un lieu de compostage)
- Règlement no 488-13, Saint-Germain-de-Grantham (remplacer un usage commercial par un autre usage commercial de type vente et réparation d'automobiles dans la zone C9)
- Règlement no 489-13, Saint-Germain-de-Grantham (modifier diverses dispositions du règlement de zonage)

B.1) Demande de modification au règlement de contrôle intérimaire (RCI)

Municipalité de Saint-Lucien

mrc10357/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Lucien a fait parvenir une demande de modification au RCI visant à agrandir les secteurs où les élevages porcins seraient interdits sur son territoire;

ATTENDU QU'il serait permis d'implanter des élevages porcins seulement dans deux secteurs de superficie restreinte situés sur le rang Therrien et le 8^e Rang;

ATTENDU QU'en 2002 et 2005, la MRC avait intégré dans son RCI une série de mesures visant la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles empêchant entre autre, l'implantation de certains types d'élevage contraignant en périphérie des périmètres urbains;

ATTENDU QUE la prise en compte de la demande de Saint-Lucien limiterait considérablement le développement de l'élevage porcin en zone agricole de son territoire;

ATTENDU la recommandation du CCA;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par M. Michel Noël, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'informer la Municipalité de Saint-Lucien que cette demande va à l'encontre des orientations gouvernementales en matière de protection du territoire agricole et qu'elle ne procédera pas à la modification du RCI afin d'éviter de remettre en question toute la réflexion qui a été faite à ce sujet.

ADOPTÉ

B.2) Demande de modification au schéma d'aménagement

Municipalité de L'Avenir

mrc10358/13

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir demande à la MRC de modifier son schéma d'aménagement dans le but d'aménager des affectations commerciales de part et d'autre de l'autoroute 55, au croisement de la route Ployart;

ATTENDU QUE la municipalité voudrait avoir la possibilité d'implanter aux endroits en question, une halte autoroutière comprenant différents commerces tels que poste d'essence, dépanneur et restaurant bien qu'aucun projet précis n'ait été déposé;

ATTENDU QUE le comité reconnaît que l'intersection routière visée présente un bon potentiel pour y implanter de tels services;

ATTENDU QUE le comité s'est par ailleurs dit favorable à appuyer une demande pour des commerces autoroutiers qui se limiteraient à la superficie proposée par M. Sylvain Fleury, un promoteur de L'Avenir, soit environ deux hectares;

ATTENDU la recommandation du CCA;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Michel Bourgeois, appuyé par M. Michel Noël, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'informer la Municipalité de L'Avenir que la demande telle que formulée est non conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire agricole pour les raisons suivantes :

- Au sud de l'autoroute 55, on y retrouve des activités agricoles dont un élevage porcin qui pourraient être limitées dans leur développement suite à l'implantation d'un restaurant à proximité;
- Les superficies visées sont trop grandes pour le type d'usages projetés.

Cependant, le conseil serait favorable à appuyer une demande pour des commerces autoroutiers qui se limiteraient à la superficie proposée par M. Sylvain Fleury, un promoteur de L'Avenir, soit environ deux hectares.

ADOPTÉ

C) APPROBATIONS DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

C.1) Drummondville

C.1.1) Règlement no 4412-1 mrc10359/13

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4412-1 amendant le règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'enlever les dispositions relatives à la marge avant dans les zones résidentielles H-1234, H-1235, H-1236, H-1237, H-5013-1, H5214, H-5604, R-9001, A-5001, A-5002, A-5005, A-5006 et A-5603;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement au conseil d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Benoit Bourque, appuyé par M. Jean-Guy Hébert, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4412-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;

2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4412-1 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

C.1.2) Règlement no 4418 mrc10360/13

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4418 amendant le règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'apporter des ajustements à certaines dispositions relatives à l'affichage;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement au conseil d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Carole Côté, appuyé par M. Claude Lapolice, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4418 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4418 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

C.2) Sainte-Brigitte-des-Saults

Règlement no 386/2013 mrc10361/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a transmis pour approbation son règlement no 386/2013 amendant le règlement de zonage no 332-07;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de modifier diverses dispositions du règlement de zonage;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement au conseil d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par M. Michel Noël, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 386/2013 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 386/2013 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU FOND SOUTIEN CENTRE-DU-QUÉBEC

mrc10362/13

ATTENDU la directive d'Investissement Québec qui informait *Gestion du Fonds-Soutien Centre-du-Québec inc.* qu'afin de prévenir et éviter les situations conflictuelles, aucune personne élue ne pourra être membre du conseil d'administration du commandité;

ATTENDU QU'il y lieu de remplacer la personne élue au CA dudit Fonds;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Carole Côté, appuyé par M. Michel Bourgeois, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de nommer le directeur général comme représentant de la MRC sur le conseil d'administration de *Gestion du Fonds-Soutien Centre-du-Québec inc.*

ADOPTÉ

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR 2013/2014/2015

mrc10363/13

ATTENDU la fin du contrat des vérificateurs de la MRC, soit la firme FBL senc, c.a.;

ATTENDU QUE conformément à la résolution # mrc10336/13, adoptée par le conseil de la MRC de Drummond le 5 juin dernier, une demande de soumission a été envoyée à ladite firme ainsi qu'à Samson Bélair/Deloitte & Touche sencrl, c.a. et Raymond Chabot Grant Thornton, c.a. en ce qui trait à la vérification des livres comptables et la préparation de états financiers de la MRC pour les trois (3) prochaines années, soit 2013/2014/2015;

ATTENDU QUE lesdites soumissions reçues ont été ouvertes le 21 juin dernier, à 12 h 00 au bureau de la MRC, en présence du directeur général et du responsable des finances, Jacques Plante;

ATTENDU QUE lesdites soumissions sont les suivantes :

Samson Bélair/Deloitte & Touche sencrl, c.a. :

2013	<u>8 250 \$</u>	
2014	<u>8 450 \$</u>	
2015	<u>8 700 \$</u>	<u>25 400 \$</u>

Raymond Chabot Grant Thornton, c.a. :

2013	<u>8 000 \$</u>	
2014	<u>8 200 \$</u>	
2015	<u>8 400 \$</u>	<u>24 600 \$</u>

Groupe FBL senc, c.a. :

2013	<u>5 250 \$</u>	
2014	<u>5 375 \$</u>	
2015	<u>5 500 \$</u>	<u>16 125 \$</u>

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Carole Côté, appuyé par M. Michel Bourgeois, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de retenir les services de la firme FBL senc, c.a. concernant la vérification des livres comptables de la MRC pour les trois prochaines années, au montant de :

5 250 \$ en 2013

5 375 \$ en 2014

5 500 \$ en 2015

16 125 \$ total

par le conseil de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

PROGRAMME DE RÉNOVATION DE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS EN MILIEU RURAL (SHQ)

LIVRAISON DU PROGRAMME

mrc10364/13

ATTENDU QUE dans son Plan triennal en culture 2014-2016, la MRC envisage de mettre à la disposition des propriétaires de résidences ayant une valeur patrimoniale, un fonds pour les aider à rénover;

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) se montre ouverte à développer, sur le territoire de la MRC de Drummond à titre de projet pilote, un programme de rénovation visant particulièrement la

revitalisation des secteurs en déclin;

ATTENDU QUE ce nouveau programme de rénovation constituerait un excellent outil financier pour les municipalités désireuses d'améliorer leur cadre bâti;

ATTENDU QUE ledit programme est géré par la Société d'Habitation du Québec (SHQ);

ATTENDU QUE pour adhérer au *Programme rénovation Québec* (PRQ), la MRC devra adopter une résolution pour agir à titre de "représentante" des municipalités rurales qui souhaiteront se prévaloir dudit programme;

ATTENDU QUE cette "représentation" se traduira par une entente municipalités-MRC;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Michel Bourgeois, appuyé par M. Jean Parenteau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de se prévaloir du *Programme rénovation Québec* (PRQ) et d'agir à titre de "représentante" des municipalités rurales qui souhaiteront se servir du PRQ et d'autoriser le préfet et le directeur général à signer toute entente à cet effet avec chacune des municipalités désireuses de se prévaloir dudit programme.

ADOPTÉ

COMITÉ DE LIAISON PIPELINE SAINT-LAURENT (phase exploitation)

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

mrc10365/13

ATTENDU QUE depuis décembre 2012, le Pipeline Saint-Laurent est en fonction;

ATTENDU QU'elle est toujours soucieuse de maintenir de bonnes relations avec les communautés touchées par le Pipeline Saint-Laurent;

ATTENDU QUE ÉnergieValero/Ultramar désire créer des comités de liaison pour la phase exploitation;

ATTENDU QUE lesdits comités permettront de poursuivre le dialogue initié depuis le début du processus avec tous les partenaires et propriétaires;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Marie-Andrée Auger, appuyé par M. Jean-Guy Hébert, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de nommer M. Réjean Rodier pour siéger sur le comité de liaison de Pipeline Saint-Laurent (phase exploitation), pour la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

Madame Francine Ruest Jutras demande au conseil que soit noté au procès-verbal que la Ville de Drummondville a présentement un contentieux avec l'entreprise ÉnergieValero/Ultramar concernant la protection incendie d'installations (station de pompage) situées dans la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham.

**BUREAU DES DÉLÉGUÉS DES MRC DE DRUMMOND
ET D'ACTON**

mrc10366/13

ATTENDU le litige opposant la MRC de Drummond à la MRC d'Acton quant aux travaux à effectuer dans le cours d'eau Normand et à la répartition du coût de ceux-ci;

ATTENDU la récente décision arbitrale intervenue dans cette affaire;

ATTENDU la résolution # mrc10278/13 donnant mandat au procureur de la MRC pour en appeler de la décision arbitrale intervenue dans le dossier du cours d'eau Normand et branche # 2;

ATTENDU QUE les membres du Bureau des délégués se sont entendus sur un mode de répartition des coûts convenant aux deux MRC;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Félicien Cardin, appuyé par Mme Carole Côté, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de demander au procureur de la MRC, Me Christian Tourigny, d'arrêter toutes les procédures entamées dans ce dossier.

ADOPTÉ

GESTION DES COURS D'EAU

D'entrée de jeu, monsieur Benoit Bourque, maire de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire, déclare son intérêt personnel particulier dans ce dossier, se retire de la table des délibérations, quitte la salle et ne participe donc ni au débat ni à la prise de décision.

- A) COURS D'EAU POKASSO, BRANCHE # 12 (Gc-227)
(appelé branche # 10 du cours d'eau Brousseau)
(Saint-Pie-de-Guire)

Abrogation partielle du règlement

mrc10367/13

ATTENDU QUE la branche # 12 du cours d'eau Ruisseau Pokasso, aussi appelé branche # 10 du cours d'eau Brousseau, est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE la résolution # 13-05-61 de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire demandant la déréglementation de la branche # 12 du cours d'eau Ruisseau Pokasso pour en faire un simple fossé de chemin;

ATTENDU QU'une analyse a démontré que ledit cours d'eau est totalement localisé dans le fossé de l'emprise sud-est du chemin du 6^e Rang et que ce lit d'écoulement n'est pas décrit dans la définition d'un cours d'eau en vertu de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (LCM);

ATTENDU QU'il serait souhaitable que la susdite branche # 12 du cours d'eau Ruisseau Pokasso soit donc abrogée;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Carole Côté, appuyé par Mme Suzanne Pinard Lebeau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'abroger partiellement le règlement du 9 septembre 1974 du comté de Yamaska pour toutes les dispositions qui concernent la branche # 12 du cours d'eau Ruisseau Pokasso, aussi appelé branche # 10 du cours d'eau Brousseau, dans la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire.

ADOPTÉ

M. Benoit Bourque réintègre la salle des délibérations et reprend sa place.

B) ENTENTES EN MATIÈRE DE GESTION DE COURS D'EAU ENTRE LA MRC DE DRUMMOND ET LE BUREAU DES DÉLÉGUÉS DES MRC DE DRUMMOND ET D'ACTON
(Municipalité de Saint-Guillaume)

B.1) Branche # 18 du cours d'eau Ruisseau des Chênes

(branche # 2 du cours d'eau Décharge des Pinard)

mrc10368/13

ATTENDU QUE la MRC de Drummond offre au Bureau des Délégués des MRC de Drummond et de Pierre-De Saurel de lui fournir des services en matière de gestion de cours d'eau;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond et le Bureau des Délégués des MRC de Drummond et de Pierre-De Saurel, parties à l'entente, désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec et 108 de la Loi sur les Compétences Municipales (LCM) pour conclure une entente en matière de gestion de cours d'eau;

ATTENDU QUE le Bureau des Délégués des MRC de Drummond et de Pierre-De Saurel a adopté le 27 mai 2013, une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale en matière de gestion de cours d'eau situés sur son territoire;

En conséquence,

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par Mme Marie-

Andrée Auger, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser ce qui suit, savoir :

1. la conclusion d'une entente intermunicipale en matière de gestion de cours d'eau avec le Bureau des Délégués des MRC de Drummond et de Pierre-De Saurel concernant la branche # 18 du cours d'eau Ruisseau des Chênes, dans la Municipalité de Saint-Guillaume, selon le texte de l'entente annexée comme s'il était ici au long reproduit;
2. que monsieur Jean-Pierre Vallée, préfet et monsieur Lucien Lampron, directeur général adjoint, soient par la présente autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

B.2) Cours d'eau Décharge des Pinard

mrc10369/13

ATTENDU QUE la MRC de Drummond offre au Bureau des Délégués des MRC de Drummond et de Pierre-De Saurel de lui fournir des services en matière de gestion de cours d'eau;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond et le Bureau des Délégués des MRC de Drummond et de Pierre-De Saurel, parties à l'entente, désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec et 108 de la Loi sur les Compétences Municipales (LCM) pour conclure une entente en matière de gestion de cours d'eau;

ATTENDU QUE le Bureau des Délégués des MRC de Drummond et de Pierre-De Saurel a adopté le 27 mai 2013, une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale en matière de gestion de cours d'eau situés sur son territoire;

En conséquence,

Il est, sur proposition de M. Jean-Guy Hébert, appuyé par M. Benoit Bourque, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser ce qui suit, savoir :

1. la conclusion d'une entente intermunicipale en matière de gestion de cours d'eau avec le Bureau des Délégués des MRC de Drummond et de Pierre-De Saurel concernant le cours d'eau Décharge des Pinard, dans la Municipalité de Saint-Guillaume, selon le texte de l'entente annexée comme s'il était ici au long reproduit;
2. que monsieur Jean-Pierre Vallée, préfet et monsieur Lucien Lampron, directeur général adjoint, soient par la présente autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCES

A) INFORMATION GÉNÉRALE

Diverses correspondances sont transmises aux membres du conseil dont le résumé est décrit au procès-verbal du CAP du 25 juin 2013 ainsi que les correspondances suivantes :

- Fondation Le Tremplin de Drummond : Remercie la MRC pour sa contribution à leur campagne de financement 2013.
- Loisir Sport Centre-du-Québec : Transmet le rapport de l'assemblée générale annuelle du 20 juin 2013.
- Comité de Vigilance du Lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore : Transmet le rapport annuel 2012 dudit comité.
- Agence forestière des Bois-Francs (AFBF) : Transmet le rapport annuel 2012-2013.

B) DEMANDE D'APPUI

MRC de Pontiac

Formation pour pompiers et officiers des services de sécurité incendie dispensée par l'ÉNPQ

mrc103 70/13

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac transmet la résolution # C.M. 2013-05-26 concernant certains changements que l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ) pourrait apporter au programme de formation des pompiers et officiers;

ATTENDU QUE le rôle et les responsabilités de l'ÉNPQ aurait peut-être lieu d'être clairement établi et diffusé auprès des élus des municipalités du Québec;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Jean Parenteau, appuyé par Mme Carole Côté, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'appuyer la MRC de Pontiac dans ses démarches auprès du Ministère de la Sécurité publique pour que le monde municipal soit consulté lors de l'élaboration ou de la modification des programmes de formation des pompiers de l'École nationale des pompiers du Québec afin de pouvoir tenir compte des réalités locales et régionales.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) et à la MRC de Pontiac.

ADOPTÉ

RAPPORT DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

A) COMITÉ SUIVI DE L'ÉCOCENTRE

Prenant la parole, Mme Francine Ruest Jutras informe ses collègues du sujet abordé lors de la rencontre du comité de Suivi de l'Écocentre, tenue le 14 juin dernier, savoir :

- **Bilan des activités de l'Écocentre**

Monsieur Daniel Lemay, directeur général de Récupération Centre-du-Québec inc. a présenté le bilan des activités de l'Écocentre. Pour les cinq (5) premiers mois de l'année, on constate une légère augmentation du nombre de visiteurs. Quant au tonnage total de matières recueillies, celui-ci est à la baisse.

Le bilan a aussi été l'occasion d'obtenir un état des résultats pour les sept (7) premiers mois de l'année financière en cours qui débute à chaque mois de novembre. Pour cette période, il s'agit d'une diminution de 12 % par rapport aux sept (7) premiers mois de l'année financière 2012. Cette baisse s'explique par l'entrée en vigueur du *Règlement sur la responsabilité élargie des producteurs* qui permet de disposer sans frais des piles et des produits électroniques.

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

B) COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Prenant la parole, Mme Francine Ruest Jutras, informe ses collègues des deux sujets abordés lors de la rencontre du comité de Gestion des matières résiduelles de la MRC de Drummond, tenue le 19 juin dernier, savoir :

- **Ressorcerie Transition**

La ressourcerie a déposé son rapport d'activités pour la période du 1^{er} mars au 17 juin 2013. Pour ce trimestre, elle s'est principalement concentrée sur la gestion interne et sur la mise en place d'une structure leur permettant d'atteindre l'équilibre budgétaire d'ici la fin de l'année.

La ressourcerie a obtenu une très belle collaboration de la part des municipalités de la MRC pour la promotion de leur service de récupération de matériaux de construction auprès de demandeurs de permis de construction et de rénovation. En mars, avril et mai, la vente des matériaux de construction a bondi de 51% comparativement à la même période en 2012.

Le projet de rembourrage de meubles a débuté en mars dernier et les petits meubles sont ceux qui sont les plus en demande. Dans les prochains mois, la ressourcerie se concentrera davantage sur le rembourrage de petits meubles et tentera d'élaborer une stratégie de mise en marché des divans et causeuses.

Le premier 5 000 \$ que la MRC a versé pour ce projet a permis à la ressourcerie de se procurer l'outillage et le matériel nécessaire ainsi que l'embauche d'une ressource humaine pour démarrer les tests de marché. Le deuxième versement demandé permettra quant à lui la poursuite des activités de rembourrage et la finalisation du plan d'affaires afin de compléter leurs démarches pour obtenir de l'aide financière de *Réseau d'investissement social du Québec* et de *Recyc-Québec*.

- **Projet de règlement modifiant le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles***

Le gouvernement a modifié le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination* de matières résiduelles qui a été publiée le 12 juin dans la Gazette officielle du Québec et est entrée en vigueur le 1^{er} juillet dernier.

L'objet de la modification est de promulguer l'indexation des redevances supplémentaires de 9,50 \$/tonne de matières résiduelles. La première indexation a eu lieu le 1^{er} juillet et les redevances supplémentaires sont alors de 9,69 \$/tonne jusqu'au 31 décembre 2013. Cela portera les redevances régulières et les redevances supplémentaires exigibles pour l'élimination de matières résiduelles à un montant total de 21,10 \$/tonne métrique éliminée.

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

B.1) Ressourcerie Transition inc.

mrc10371/13

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues dans le PGMR pour l'implantation d'un réseau de ressourcerie;

ATTENDU la résolution # mrc9421/10 du conseil de la MRC accordant une subvention de 60 000 \$ à l'organisme Ressourcerie Transition inc. pour lui permettre l'implantation d'une ressourcerie;

ATTENDU le renouvellement de l'aide financière de 60 000 \$ pour l'année 2013;

ATTENDU QUE ledit organisme a fourni à la MRC, les rapports pour le dernier trimestre démontrant que les activités et les revenus de la ressourcerie sont en constante progression;

ATTENDU QUE ledit organisme demande la possibilité d'obtenir le troisième versement prévu;

ATTENDU la résolution # mrc10172/12 du conseil de la MRC accordant une subvention de 10 000 \$ à l'organisme Ressourcerie Transition inc. pour l'aider et soutenir ses efforts dans le démarrage de son projet d'atelier en rembourrage;

ATTENDU QUE ledit organisme demande la possibilité d'obtenir le deuxième versement prévu pour l'atelier de rembourrage;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par M. Jean-Guy Hébert, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser les versements suivants à Ressourcerie Transition, soit :

- le troisième versement de la subvention prévue, au montant de 15 000 \$;
- le versement final de la subvention prévue pour le projet d'atelier en rembourrage, au montant de 5 000 \$.

ADOPTÉ

B.2) Trousse pédagogique sur le réemploi

mrc10372/13

ATTENDU QUE la MRC de Drummond et la Ville de Drummondville travaillent présentement à la conception d'une trousse pédagogique sur le réemploi des matières résiduelles;

ATTENDU QUE cette trousse est destinée aux élèves de niveaux préscolaire et primaire de la Commission scolaire des Chênes;

ATTENDU QU'elle comprendra des capsules vidéo qui ont requis la participation de deux étudiants de niveau secondaire;

ATTENDU la recommandation du CGMR pour remercier la participation desdits étudiants;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Suzanne Pinard Lebeau, appuyé par M. Gilles Watier, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'offrir à chacun des étudiants une carte cadeau d'une valeur de 150 \$ des Promenades Drummondville pour les remercier de leur participation.

ADOPTÉ

C) COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Prenant la parole, Mme Francine Ruest Jutras informe ses collègues qu'à l'occasion de sa rencontre du 12 juin dernier, les sujets suivants ont été discutés :

- **Projet d'entente d'entraide mutuelle et projet d'entraide automatique**

Les membres du comité ont passé en revue le texte de la nouvelle version des modèles d'entente d'entraide mutuelle et d'entraide automatique en matière de protection contre les incendies et unanimement les ont reconnus comme conformes à leurs délibérations.

Le texte des deux dites ententes a déjà été acheminé à toutes les municipalités du territoire de la MRC avec mention que :

- L'entente d'entraide mutuelle devrait être adopté sans

changement par chacune des municipalités ayant un service de protection contre les incendies;

- L'entente d'entraide automatique devrait être adoptée en l'adaptant aux besoins de chacune des municipalités signataires. Cette géométrie variable permet donc notamment de prévoir des tarifs ou des effectifs différenciés en fonction de parties de territoire à desservir.

- **Regroupement des directeurs de SSI du territoire**

Lors de la rencontre du Regroupement des directeurs de SSI du territoire, une discussion a eu lieu sur la nécessité pour les directeurs de SSI de bien documenter statistiquement leurs différentes interventions, de manière à faciliter la négociation et la fixation des éléments qui peuvent être modulés, à l'intérieur des ententes d'entraide automatique.

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

Coordination au suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI)

mrc10373/13

ATTENDU QU'un poste de coordonnateur MRC au suivi du SCRI est à pourvoir;

ATTENDU QUE le Comité des directeurs de Services de protection contre les incendies du territoire a eu pour mandat de se pencher sur le profil de candidature recherché et de soumettre ses conclusions et recommandations au CSI;

ATTENDU QUE le texte de l'appel de candidature pour le poste de coordonnateur au suivi du SCRI a été révisé et accepté par le comité;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder dans les meilleurs délais pour combler ce poste;

ATTENDU la recommandation du CSI;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Michel Bourgeois, appuyé par M. Michel Noël, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond que le directeur général adjoint procède à un appel de candidatures dans les meilleurs délais étant toutefois entendu que ledit poste en est un à temps partiel pour lequel les coûts ne pourront dépasser les budgets alloués à cet effet.

ADOPTÉ

D) **RÉSEAUX PLEIN AIR DRUMMOND INC.**

Prenant la parole, M. Michel Bourgeois précise à l'assemblée réunie, que les 27 mai et 26 juin 2013, Réseaux Plein Air Drummond (RPAD) tenait deux rencontres de son conseil d'administration. Les points suivants furent entre autres présentés, savoir :

- Des travaux requis au bâtiment servant de halte-vélo dans la Municipalité de Saint-Majorique.
- L'état acceptable des pistes cyclables à la suite des fortes pluies reçues sur la région.
- Le marquage au sol de la piste cyclable dans la Municipalité de Wickham.
- L'analyse de la signalisation dans le secteur de la rue Saint-Georges à Drummondville.
- La mise en service de la halte-vélo dans la Municipalité de Saint-Bonaventure.
- Des problèmes d'utilisation par des véhicules hors routes (VHR) situés dans le secteur Saint-Nicéphore dans la Ville de Drummondville.

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

E) COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Étant donné que le capitaine Claude Desgagnés a déjà transmis tous les détails concernant les priorités 2013/2014 de la Sûreté du Québec, M. le préfet n'a pas d'autres éléments à ajouter concernant les discussions du comité.

F) CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC (CRECQ)

Prenant la parole, Mme Marie-Andrée Auger a invité les membres du conseil à consulter le site Internet du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) pour prendre connaissance des sujets abordés lors de l'assemblée générale annuelle de l'organisme tenue le 10 juin dernier.

G) TOURNOI DE GOLF

Prenant la parole, M. Jean-Guy Hébert invite tous les membres du conseil à participer au prochain tournoi de golf de la MRC de Drummond qui se tiendra le 15 août prochain au Club de golf Saint-Majorique. Ce sera entre autres, l'occasion de fraterniser une dernière fois avec les maires qui ne se présentent pas aux prochaines élections. M. Hébert a sollicité la collaboration de ses collègues pour l'aider à trouver des commandites facilitant la tenue de notre tournoi de golf.

AUTRE RAPPORT DÉPOSÉ ET REMIS À CHACUN DES MEMBRES
DU CONSEIL DE LA MRC DE DRUMMOND :

- Comité Culture Centre-du-Québec

PÉRIODE DE QUESTIONS AU PUBLIC

Maison Marie-Rivier

Mme Nancy Lussier de la Maison Marie-Rivier, au nom de la CDC Drummond inc., est venue remercier chaleureusement la MRC de Drummond pour son support financier entre autres, lors de l'épreuve que cet organisme a connu à la suite des dégâts importants dus à de forts vents que le bâtiment de la CDC a subi. Mme Lussier, accompagnée de membres du conseil d'administration et du personnel administratif, a tenu à souligner le partenariat important de la MRC dans les actions de son organisme.

LEVÉE DE LA SÉANCE

mrc10374/13

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite, il est, sur proposition de M. Michel Noël, appuyé par M. Claude Bahl, unanimement résolu par le conseil de lever la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 H 00.

Jean-Pierre Vallée
Préfet

Lucien Lampron
Directeur général adjoint

<p>RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2013</p>

ORDRE DU JOUR mrc10350/13 133

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
..... 134

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2013 mrc10351/13..... 135

FINANCES

- A) RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT SUR LES DÉPENSES 135
- B) HONORAIRES PROFESSIONNELS
Tourigny, Magazzu, Drolet, Beaulieu, Méthot avocats mrc10352/13 135
- C) FONDS SOUTIEN CENTRE-DU-QUÉBEC (FIER SOUTIEN)
Autorisation de versement mrc10353/13 136
- D) EXTENSION DU MANDAT DE MONSIEUR LAVAL DUBOIS MRC10354/13 136
- E) SIGNATURES BANCAIRES
E.1) Compte en fidéicommiss mrc10355/13..... 137
E.2) Autres comptes mrc10356/13..... 137

AMÉNAGEMENT

- A) RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT..... 138
- B) RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)
B.1) Demande de modification au règlement de contrôle intérimaire (RCI)
Municipalité de Saint-Lucien mrc10357/13 139
B.2) Demande de modification au schéma d'aménagement
Municipalité de L'Avenir mrc10358/13 139
- C) APPROBATIONS DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME
C.1) Drummondville
C.1.1) Règlement no 4412-1 mrc10359/13 140
C.1.2) Règlement no 4418 mrc10360/13 141
C.2) Sainte-Brigitte-des-Saults
Règlement no 386/2013 mrc10361/13 141

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU *FONDS SOUTIEN CENTRE-DU-QUÉBEC*
MRC10362/13 142

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR 2013/2014/2015 mrc10363/13 142

**PROGRAMME DE RÉNOVATION DE BÂTIMENTS RÉSIDENITIELS
EN MILIEU RURAL (SHQ)**

LIVRAISON DU PROGRAMME MRC10364/13 143

COMITÉ DE LIAISON PIPELINE SAINT-LAURENT (PHASE EXPLOITATION)

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MRC10365/13 144

BUREAU DES DÉLÉGUÉS DES MRC DE DRUMMOND ET D'ACTON

mrc10366/13 145

GESTION DES COURS D'EAU

- A) COURS D'EAU POKASSO, BRANCHE # 12 (GC-227)
(APPELÉ BRANCHE # 10 DU COURS D'EAU BROUSSEAU) (SAINT-PIE-DE-GUIRE)
Abrogation partielle du règlement mrc10367/13 145

B) ENTENTES EN MATIÈRE DE GESTION DE COURS D'EAU ENTRE LA MRC DE DRUMMOND ET LE BUREAU DES DÉLÉGUÉS DES MRC DE DRUMMOND ET D'ACTON (MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME)	146
B.1) Branche # 18 du cours d'eau Ruisseau des Chênes (branche # 2 du cours d'eau Décharge des Pinard) mrc10368/13.....	146
B.2) Cours d'eau Décharge des Pinard mrc10369/13	147

CORRESPONDANCES

A) INFORMATION GÉNÉRALE.....	147
B) DEMANDE D'APPUI MRC de Pontiac Formation pour pompiers et officiers des services de sécurité incendie dispensée par l'ÉNPQ mrc103 70/13	148

RAPPORT DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

A) COMITÉ SUIVI DE L'ÉCOCENTRE.....	149
B) COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES B.1) Ressourcerie Transition inc. mrc10371/13..... B.2) Trousse pédagogique sur le réemploi mrc10372/13	150 151
C) COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE Coordination au suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) mrc10373/13.....	152
D) RÉSEAUX PLEIN AIR DRUMMOND INC.	152
E) COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	153
F) CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC (CRECQ)	153
G) TOURNOI DE GOLF	153

PÉRIODE DE QUESTIONS AU PUBLIC

Maison Marie-Rivier.....	154
--------------------------	-----

LEVÉE DE LA SÉANCE mrc10374/13.....	154
--	------------